

## Procès verbal de la séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHEZY SUR MARNE proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mil vingt-six, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :** Mesdames BOISSET Christelle, CHARRIER Séverine, DECKER Christelle, FEUILLET Laëtitia, FLORENTIN Maud, JAGET Sandra, RIBOULOT Marie-Christine et Messieurs BERARD Rudy, BERAUX Jean-Claude, DE REKENEIRE Bastien ; IDELOT Jérémy, KUPFER Jarrode, LEFEVRE Julien, MARTINEZ Sébastien, MOUTARDIER Alexandre.

Monsieur Julien LEFEVRE a été élu secrétaire.

### **ELECTION DU MAIRE**

L'assemblée est présidée par M. BERAUX Jean-Claude, le plus âgé des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin  
Nombre de bulletins : 15  
Bulletins blancs ou nuls : 3  
Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :  
– Mme JAGET Sandra : 12 (douze) voix.

Mme JAGET Sandra, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

### **MEME SEANCE DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS 11 2026**

Sous la présidence de Mme JAGET Sandra élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de trois postes d'adjoints.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Absents lors du vote : 0

### **MEME SEANCE ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Il a été procédé sous la présidence de Mme JAGET Sandra, Maire, à l'élection des adjoints, qui s'est déroulée au scrutin de liste à majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, en application de l'article L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

1 liste de candidats a été présentée :

- M. Julien LEFEVRE
- Mme Christelle DECEKER
- M. Alexandre MOUTARDIER

### **Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L.66 du code électoral : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu : 15

La liste n°1 ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les candidats qui la compose sont proclamés adjoint au maire, dans l'ordre suivant :

M. Julien LEFEVRE, 1<sup>er</sup> adjoint.

Mme Christelle DECKER, 2<sup>ème</sup> adjointe

M. Alexandre MOUTARDIER, 3<sup>ème</sup> adjoint

Ces adjoints ont été immédiatement installés.

### **MEME SEANCE CHARTRE DE L'ELU**

Lecture de la charte de l'élu par Mme Le Maire.

### **MEME SEANCE QUESTIONS DIVERSES**

1. Monsieur LEFEVRE informe le Conseil Municipal suivre de près le chantier 8/10 Rue Robert Gerbaux. En effet, suite à la démolition de l'habitation, le sol semble fragilisé. En partenariat avec le DVD, une légère déviation a été mise en place. Un

courrier de mise en demeure sera adressé au propriétaire si la situation venait à s'aggraver.

2. Suite à la démission d'un agent technique, un recrutement sera réalisé dans les semaines à venir.
3. Des entretiens individuels avec les agents communaux seront organisés très prochainement.
4. Une benne à végétaux sera mise très prochainement gracieusement à la disposition de la population de Chézy sur Marne par M. LEFEVRE. 3 lieux ont été sélectionnés : Lotissement, Moncet et Place des Faubourgs en alternance pour une durée limitée.
5. Monsieur LEFEVRE informe le Conseil Municipal que la Voirie Départementale s'est engagée à nettoyer sa plateforme à la sortie de Chézy sur Marne direction Azy sur Marne. Une réflexion sera également engagée pour une fermeture adaptée aux lieux.

**SEANCE LEVEE A 19 HEURES 56**

Vu par nous, Sandra JAGET, Maire de la commune de Chézy sur Marne, pour être affiché le 27 mars 2026 conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.